

Le Fonds national suisse (FNS) et l'expérimentation animale scientifique

1. Le FNS

Le Fonds national suisse (FNS) est la principale institution d'encouragement de la recherche scientifique en Suisse. Sur mandat de la Confédération, il encourage la recherche scientifique dans toutes ses disciplines, de la philosophie aux nanosciences en passant par la biologie et la médecine (informations sur le FNS: www.fns.ch).

Le FNS a été fondé en 1952 sous la forme d'une fondation de droit privé afin d'assurer l'indépendance de l'encouragement de la recherche. Il soutient principalement la recherche sous forme de projets individuels et s'engage en faveur de la relève scientifique. Par ailleurs, il veille à ce que la recherche suisse puisse aussi se développer dans les meilleures conditions au plan international, et entretient le dialogue avec la société, la politique et l'économie.

2. Evaluation des projets de recherche au FNS

Les projets de recherche déposés auprès du SNF sont évalués en profondeur par le Conseil national de la recherche. Ce dernier se compose d'un maximum de 100 scientifiques suisses qui doivent disposer d'un curriculum vitae internationalement reconnu et d'excellentes connaissances du paysage de la recherche. Pour l'évaluation des requêtes, le Conseil de la recherche s'appuie également sur l'opinion d'expert-e-s externes (sur le plan national comme au niveau international).

2.1 Critères d'évaluation

Lors de l'évaluation scientifique, les critères principaux suivants sont examinés:

- importance scientifique et actualité du projet;
- originalité de la problématique;
- adéquation de la méthode;
- faisabilité du projet;
- résultats scientifiques obtenus à ce jour par le requérant;
- compétences spécifiques du requérant pour le projet.

2.2 La division Biologie et médecine du Conseil national de la recherche

Les projets dans le domaine de la biologie et de la médecine sont évalués par la division III du Conseil de la recherche. Celle-ci compte 30 membres. Les exigences de la division quant à la qualité des projets de recherche sont élevées, et en fin de compte, elle ne soutient qu'un peu plus de 50% des requêtes qui lui sont soumises.

La plupart des membres du Conseil national de la recherche conduisent eux-mêmes des projets de recherche soutenus par le FNS. Cela découle de la volonté du FNS de gagner les meilleurs chercheurs de Suisse pour son comité d'évaluation. Les procédures lors du dépôt d'une requête par des membres du Conseil de la recherche (ou les autres conflits d'intérêts) sont régies par des règles claires. Les membres du Conseil de la recherche concernés ne reçoivent aucun document en rapport avec l'expertise de leur propre requête et se récuse au Conseil lorsque celui-ci en délibère. Le FNS ne peut engager plus de 5% de ses subsides pour les membres de ses comités.

2.3 Projets de recherche impliquant l'expérimentation animale

L'expérimentation animale est indispensable à la recherche fondamentale, car elle fournit d'importantes connaissances susceptibles de déboucher sur le développement de nouveaux traitements. Dans de nombreux cas de figure, les méthodes alternatives font encore défaut.

Environ 15% des projets de recherche émanant de la recherche libre indiquent nécessiter des expériences sur les animaux ou utiliser des données venant d'essais réalisés sur des animaux par des tiers. En 2013, le FNS a soutenu 651 projets impliquant une expérimentation animale. Dans ce contexte, il a versé des subsides annuels d'un montant total de 117,5 millions de CHF. Le plus souvent, les expériences sur les animaux ne constituent qu'une partie d'un projet; environ les deux tiers des montants affectés à un projet servent à couvrir les salaires (par exemple des doctorant-e-s); à cela s'ajoutent les dépenses destinées aux appareils et équipements. Depuis plusieurs années, le FNS ne soutient pas de projets contraignants impliquant de grands singes anthropoïdes; les chercheurs de Suisse n'ont d'ailleurs pas déposé de requêtes dans ce sens.

2.4 Octroi de subsides / pesée éthique des intérêts

Le FNS ne débloque les subsides octroyés que sur présentation des autorisations nécessaires à la réalisation de la recherche – dans le cas de l'expérimentation animale, il s'agit de l'autorisation cantonale d'expérimentation animale. Il s'appuie sur le jugement des instances d'autorisation prévues par le législateur et renonce délibérément à procéder lui-même à une pesée éthique des intérêts: les commissions cantonales d'expérimentation animale sont en effet composées, entre autres, de profanes, de chercheurs, de représentants des associations de protection des animaux et de spécialistes de la détention des animaux. Ces personnes réunissent donc mieux la diversité des valeurs dans la société et les compétences nécessaires à une pesée éthique des intérêts que le Conseil de la recherche du FNS, composé uniquement de chercheurs.

3. 3R (Replace, Reduce, Refine)

Le nombre d'essais impliquant des animaux, le nombre d'animaux utilisés de même que leur souffrance doivent être aussi limités que possible. Le principe 3R est l'une des principales lignes de conduite du FNS et des chercheurs. Le plus souvent, les chercheurs améliorent certaines méthodes ou développent des approches alternatives par rapport à leur objectif de recherche, mais ils désignent rarement ces développements comme de la recherche 3R. De ce fait, le FNS n'est pas en mesure de préciser, parmi les projets qu'il encourage, combien d'entre eux présentent une pertinence 3R. Toutefois, le nombre de projets biologico-médicaux travaillant notamment avec des cultures cellulaires devrait déjà dépasser le nombre de projets impliquant l'expérimentation animale. Les critères scientifiques de l'évaluation du FNS respectent eux aussi le principe 3R: ils empêchent l'encouragement de projets insuffisants ou dépassés sur le plan méthodologique, scientifiquement peu pertinents ou déjà conduits.

4. Le FNS dans le débat

En tant qu'institution d'encouragement de la recherche, le FNS représente le point de vue de la science dans le débat sur l'expérimentation animale. En conséquence, il attache une grande valeur à un débat objectif, ouvert, constructif et reposant sur un large consensus. Par rapport à la recherche impliquant des primates, il s'est toujours efforcé de nourrir une discussion de cette qualité. En revanche, le FNS se distancie de la personnalisation croissante du débat sur l'expérimentation animale et de la diffusion délibérée d'affirmations fausses.

Août 2014